ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examens supérieurs en informatique 2026 – Publication

Publication

Examen professionnel (brevet)

Brevet fédéral: **ICT-Platform Development Specialist**

Dates d'examen :

Partie pratique (partie 1):
12 mai 2026

Partie écrite (partie 2):
13 mai 2026

Partie orale (partie 3):
18 au 22 mai 2026

Le lieu d'examen :

Partie pratique et écrite
Berne

Partie orale
Berne

Frais d'examen : **CHF 3'000**
*dont CHF 200 pour la délivrance du certificat professionnel, pour la cérémonie de remise des diplômes ou pour la consultation des dossiers d'examen

Répétition:
par épreuve:

1. Défis complexes dans le développement de plateformes	**CHF 1'300**
2. Développement et gestion de plateformes	**CHF 950**
3. Direction technique et autonomisation d'équipes	**CHF 950**

**Aucun remboursement en cas de non-réussite à l'examen.*

ICT Berufsbildung
Formation professionnelle
Formazione professionale

Examens supérieurs en informatique 2026 – Publication

Inscription

Vous pouvez inscrire aux examens avec le formulaire sur le site internet de ICT-Formation professionnelle l'adresse de notre page vous mènera au lien de l'inscription et vous donnera des informations les plus amples.
Examen professionnel ICT-Platform Development Specialist 2026

Délai d'inscription : **vendredi, 16 janvier 2026**

Admission

Les conditions d'admission aux examens sont fixées dans le règlement d'examen, chiffre 3.3, ainsi que dans la directive y relative au point 4.

Après l'inscription

Vous recevrez la confirmation d'admission provisoire à l'examen par mail après le délai limite d'inscription.

Selon le règlement de l'examen, le paiement dans les délais de la taxe d'examen complète au plus tard **le 31 mars 2026** est une condition d'admission à l'examen.

Au plus tard le **14 avril 2026**, vous recevrez la convocation aux examens.

Modalités de paiement

Vous recevrez une facture par E-Mail pour le paiement des frais d'examen.

Retrait, annulations

Une éventuelle annulation de l'inscription avant l'examen doit être annoncée par écrit (exams@ict-berufsbildung.ch) conformément au ch. 4.2 du règlement d'examen. Pour couvrir les coûts occasionnés par un retrait, l'organisation des examens facture les frais suivants:

a) CHF 300 en cas de retrait jusqu'à six semaines avant le début de l'examen
b) CHF 400 en cas de retrait après ce délai pour une des raisons valables selon le ch. 4.22 du règlement d'examen
c) t en cas de retrait ultérieur sans motif selon le chiffre 4.22 du règlement d'examen, la facturation proportionnelle des frais d'examen est due au moment du retrait.

Sont notamment réputées valables:

a) la maternité;
b) une maladie et un accident;
c) le décès d'un proche;
d) le service militaire, le service de protection civile ou le service civil imprévu.